



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL n°6

Réunion du : **Mardi 07 Septembre 2021**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

DEROGATION HORAIRE

500 575 – CORMEILLAIS A.C.S.

U16 R3/A : Coup d'envoi des matches à domicile : 12h00.

500 217 – CS BRETIGNY FOOTBALL

U18 R1 : Coup d'envoi des matchs à domicile : 12h00 – Stade A. Delaune (annexe 2) à BRETIGNY.
U18 R3/A : Coup d'envoi des matchs à domicile : 14h00 – Stade A. Delaune (annexe 3) à BRETIGNY.
U16 R3/C : Coup d'envoi des matchs à domicile : 12h00 – Stade A. Delaune (annexe 3) à BRETIGNY.
U14 R1/A : Coup d'envoi des matchs à domicile : 16h00 – Stade A. Delaune (annexe 2) à BRETIGNY.
U14 R3/C : Coup d'envoi des matchs à domicile : 14h00 – Stade A. Delaune (annexe 2) à BRETIGNY.

551 390 – ERMONT A.S.

Seniors R3/C : Coup d'envoi des matchs à domicile : 16h00.

La Commission ne peut valider l'horaire de 16h00 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

Les matches pourront avoir lieu à 16h00 jusqu'au 19/09/2021 et à partir du 17/04/2022

La Commission invite le club et la ville à prendre contact avec la C.R.T.I.S. pour voir les possibilités de classer l'éclairage de ce terrain.

COUPE DE FRANCE

2^{ème} tour :**560 131 – GOUTTE D'OR F.C.**

Courriel du club demandant à se déplacer lors du 2^{ème} tour de Coupe de France.
La Commission prend note.

23766102 : STADE VERNOLITAIN 1 / FC COURCOURONNES 1 du 05/09/2021

La Commission constate que le club de STADE VERNOLITAIN n'a pas effectué son dossier d'engagement pour cette saison 2021-2022 ; par conséquent, elle enregistre un forfait pour cette équipe.
FC COURCOURONNES qualifié pour le prochain tour.

23766137 : ENFANTS DE PASSY / BONDY J.S. du 05/09/2021

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de BONDY J.S.,

considérant que l'arbitre indique dans son rapport que :

- . l'équipe de la BONDY J.S. a eu des difficultés à pouvoir entrer dans le stade en raison de l'absence de pass sanitaire de plusieurs joueurs de cette équipe ;
- . l'arbitre a été informé de cette situation par l'entraîneur de BONDY J.S.,
- . à 15h35, l'arbitre est allé voir l'équipe de BONDY J.S. pour récupérer la tablette et un dirigeant de BONDY J.S. lui a alors demandé ce qu'il en était pour les joueurs sans pass sanitaire ce à quoi l'arbitre a répondu que, pour prendre part à la rencontre, les joueurs devaient obligatoirement être munis d'un pass sanitaire valide ;
- . 15h45, l'arbitre a fait une nouvelle demande auprès de BONDY J.S. pour le contrôle des joueurs avec la tablette ;
- . 15h55, l'arbitre a fait le contrôle des joueurs de l'équipe des ENFANTS DE PASSY ;
- . à 16h, l'arbitre a réitéré sa demande pour le contrôle des joueurs de l'équipe de BONDY J.S., seuls 3 joueurs se sont présentés ;
- . l'arbitre a alors eu un échange avec les dirigeants de BONDY J.S. puis a été contraint de constater l'absence de contrôle de l'équipe de BONDY J.S. empêchant le déroulement du match ;

Considérant que dans son courrier, le club de BONDY J.S. indique que :

- . les dirigeants de BONDY J.S. ont informé l'arbitre que 6 des 14 joueurs de l'équipe ne disposaient pas de pass sanitaire valide mais que le club adverse était d'accord pour jouer le match malgré cela ;
- . l'arbitre a refusé de faire jouer le match alors que la décision de la F.F.F. le permet en cas d'accord de l'adversaire ;
- . par la suite, BONDY J.S. a accepté de jouer le match à 8 joueurs en retirant les 6 joueurs ne disposant pas d'un pass sanitaire mais l'arbitre a refusé de faire jouer le match,

Considérant que, dans sa décision du 20/08/2021, le Comité Exécutif de la F.F.F. a édicté le principe fondamental suivant : « *Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une*

telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire. »

Considérant que la décision de la F.F.F. précise également que « *Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.* »

Considérant que l'arbitre a donc fait une juste application de la décision de la F.F.F. du 20/08/2021 relatif au pass sanitaire,

Considérant que, contrairement à ce que mentionne le club de BONDY J.S. dans sa correspondance, les situations n°2 et n°3 exposées dans la décision de la F.F.F. n'autorisent pas un arbitre officiel à laisser, des joueurs sans pass sanitaire valide, participer à une rencontre,

Considérant par ailleurs, que le coup d'envoi du match était prévu à 15h et qu'à 16h, l'arbitre n'avait toujours pas pu contrôler les joueurs de l'équipe de BONDY J.S.,

Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité de l'équipe de BONDY J.S.,

Par ces motifs,

**Enregistre le forfait de l'équipe de la BONDY JS.
ENFANTS DE PASSY qualifié pour le prochain tour.**

3^{ème} tour

Les matches du 3^{ème} Tour auront lieu le Dimanche 19 Septembre 2021 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=381611&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

INFORMATION TERRAINS :

La Commission informe les clubs de CHAMBOURCY ASM, CACHAN CO, MORSANG SUR ORGE, qu'ils doivent **fournir un terrain classé NIVEAU T6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 à 12h.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

Terrain indisponible le 19/09/2021

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 17 septembre 2021 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire:

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

2/ Arbitrage :

<u>3^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Receptif	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant

Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

CHAMPIONNAT SENIORS

23396383 : RACING CF 1 / ULIS CO 1 du 04/09/2021 (N3)

Réception de l'attestation du Conseil Départemental des Hauts de Seine informant de l'indisponibilité du terrain Yves Du Manoir – Olympique jusqu'à fin des travaux (date à confirmer)

La Commission,

. autorise le club du RACING C.F. a évolué sur le terrain Lucien Choine pour ses rencontres de NATIONAL 3.

500 009 – GARENNE COLOMBES A.F. (R1/A)

La Commission

Après avoir pris connaissance du courriel de la GARENNE COLOMBES en date du 06/09/2021,

Considérant que dans son P.V. du 20/07/2021, la Commission avait autorisé l'équipe de GARENNE COLOMBES A.F. a évolué sur le terrain d'honneur du stade Gaston Bouillant à VILLENEUVE LA GARENNE sous réserve du classement en niveau T3 de cette installation,

Considérant que le club GARENNE COLOMBES A.F. informe dans sa correspondance du 06/09/2021 qu'il ne pourra finalement pas disposer de cette installation pour la saison 2021/2022, la Mairie refusant de faire les travaux permettant de classer le classement en niveau T3,

Considérant qu'il précise avoir été informé de la réponse négative de la Mairie le 06/09/2021,

Considérant que le club indique qu'il ne dispose pas de terrain classé en niveau T3 malgré les nombreuses démarches effectuées auprès depuis avril 2021,

Considérant que le club sollicite donc une dérogation pour évoluer sur le stade Marcel Payen,

Considérant que l'article 6 du règlement du championnat Seniors précise que : « *les équipes disputant le Championnat Seniors doivent avoir obligatoirement une installation classée au minimum :*

. Pour le Régional 1 : au niveau T3.

Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession. »

Considérant que l'équipe de GARENNE COLOMBES A.F. a accédé à la R1 (ex D.H.) à l'issue de la saison 2014/2015 et ne peut donc plus bénéficier des mesures dérogatoires relatives au classement de son installation sportive,

Considérant qu'accorder une dérogation dans des conditions qui seraient irrégulières exposerait la Ligue et votre club à des recours de la part de club tiers justifiant d'un intérêt à agir,

Par ces motifs,

. Emet un avis défavorable à la demande du club de GARENNE COLOMBES A.F. et invite le club à lui communiquer le nom d'une installation de repli classé en niveau T3 pour la saison 2021/2022.

De plus, la Commission restera attentive à toutes propositions permettant de faciliter le déroulement des rencontres du club de GARENNE COLOMBES A.F..

23392019 : GARENNE COLOMBES AF / MONTROUGE FC 92 du 11/09/2021 (R1/A)

Demande inversion des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le samedi 11 septembre 2021 à 18h00, sur le stade Jean LEZER à MONTROUGE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23392019 – MONTROUGE 92 FC / GARENNE COLOMBES AF le 11/09/2021

Retour – 23392110 : GARENNE COLOMBES AF / MONTROUGE 92 FC le 12/02/2022

Accord de la Commission.

23392202 : SENART MOISSY 1 / LE MEE SPORTS 1 du 11/09/2021 (R1/B)

Courriel de LE MEE indiquant la possibilité d'inversion.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 15h00, sur le Parc des Sports Pozoblanco 1 au MEE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23392202 : LE MEE SPORTS 1 / SENART MOISSY 1 le 12/09/2021

Retour – 23392293 : SENART MOISSY 1 / LE MEE SPORTS 1 le 12/02/2022

Accord de la Commission.

23392567 : LILAS FC 2 / TRAPPES ES 1 du 12/09/2021 (R2/D)

Courriel des LILAS F.C. informant que la Mairie de PANTIN, qui avait donné un accord pour le prêt du stade Charles Auray, est finalement revenu sur sa décision.

La Commission prend note et rappelle au club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville des LILAS, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le mardi 07 septembre 2021.**

Elle précise que l'inversion du match n'est pas possible dans le cas d'un terrain repli faisant suite à une décision disciplinaire, dans la mesure où le terrain de repli doit être neutre.

Autre rencontre concernée :

23392579 : LILAS FC 2 / OL. ADAMOIS 1 du 10/10/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

23392749 : COURCOURONNES FC 1 / BOBIGNY FC 93 2 du 12/09/2021 (R2/B)

Courriel de BOBIGNY FC 93 informant de la possibilité d'inversion.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 15h00, au stade Delaune à BOBIGNY.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23392749 : BOBIGNY FC 93 2 / COURCOURONNES FC 1 le 12/09/2021

Retour – 23392815 : COURCOURONNES FC 1 / BOBIGNY FC 93 2 le 13/02/2022

Accord de la Commission.

23392885 : MONTFERMEIL FC 1 / SARCELLES AAS 1 du 26/09/2021 (R2/C)

Courriel de MONTFERMEIL FC informant que la manifestation prévue le 26/09/2021 sur le stade Vidal a été annulée et que les installations seront accessibles.

23393696 : MANTOIS 78 FC 2 / LA COURNEUVE AS 1 du 12/09/2021 (R3/C)

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 15h00, au stade Géo André à LA COURNEUVE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23393696 : LA COURNEUVE AS 1 / MANTOIS 78 FC 2 le 12/09/2021

Retour – 23393762 : MANTOIS 78 FC 2 / LA COURNEUVE AS 1 le 13/02/2022

Accord de la Commission.

23393433 : LE MEE SPORTS 2 / ETAMPES FC 1 du 12/09/2021 (R3/A)

Demande de changement d'horaire de LE MEE SP.

Cette rencontre aura lieu à 12h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'ETAMPES FC.

R2/D – OZOIR F.C.

La Commission prend connaissance de l'avis de la C.R.T.I.S. concernant l'utilisation du terrain d'honneur du stade des 3 Sapins.

En conséquence, elle autorise l'équipe d'OZOIR F.C. 77 a disputé ses matches à domicile sur ce terrain.

**- COUPE GAMBARELLA - CREDIT AGRICOLE -
- Tour de Cadrage -**

Tour de Cadrage

23732083 : GOUSSAINVILLE FC / NOGENT SUR MARNE FC du 05/09/2021

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de NOGENT SUR MARNE FC n'a pas pu présenter une équipe complète le jour du match en raison d'une licence non valide,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait de l'équipe de NOGENT SUR MARNE FC

GOUSSAINVILLE FC qualifié pour le prochain tour.

23732116 : MONTIGNY LE BRETONNEUX AS / NEUILLY O. du 05/09/2021

Courriel de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS (hors délais) indiquant son forfait pour ce match,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que les 2 équipes étaient absentes sur les installations,

Enregistre le forfait non avisé de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS et de NEUILLY O..

23732098: VALLEE 78 FC / EPINAY ATHLETICO FC du 05/09/2021

Après lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé d'EPINAY ATHLETICO.

VALLEE 78 FC qualifié pour le prochain tour.

23732154 : PARIS CA / BONDY AS du 05/09/2021

Après lecture de la feuille de match,

la Commission enregistre le forfait non avisé de BONDY AS.

PARIS CA qualifié pour le prochain tour.

23759839 : ORLY AS / STADE FRANCAIS du 05/09/2021

Après lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé d'ORLY AS.

STADE FRANCAIS qualifié pour le prochain tour.

23732150 : STADE DE VANVES / LIMEIL BREVANNES AJ du 05/09/2021

Après lecture du rapport de l'arbitre,

Considérant l'absence des 2 équipes à l'heure du coup d'envoi,

la Commission enregistre le forfait non avisé des équipes de STADE DE VANVES et LIMEIL BREVANNES AJ.

23732152 : LOGNES US / PARISIENNE ES du 05/09/2021

Après lecture de la feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de PARISIENNE ES.

LOGNES US qualifié pour le prochain tour.

23732142 : PARIS EST SOLITAIRE / MONTREUIL FC du 05/09/2021

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de PARIS EST SOLITAIRE n'a pas pu présenter une équipe complète, moins de 8 joueurs le jour du match,

Par ces motifs,
Enregistre le forfait de l'équipe de PARIS EST SOLITAIRE.
MONTREUIL FC qualifié pour le prochain tour.

23732130 : CHEMINOTS OUEST AS / LIONS FC MAGNANVILLE du 05/09/2021

Rapport de l'arbitre officiel informant d'une erreur de saisie sur le score de la rencontre,

La Commission entérine le score comme suit :

CHEMINOTS OUEST AS : 0

LIONS FC MAGNANVILLE : 11

1^{er} TOUR

Les rencontres du 1^{er} Tour auront lieu le **DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Exempts : COLOMBIENNE ES, TRILPORT US, LE RAINCY + 5 clubs de CNU19 : PARIS ST GERMAIN FC – PARIS FC – TORCY PVM US – JA DRANCY – MONTFERMEIL FC.

Terrain indisponible le 19/09/2021

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 14 Septembre 2021. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U19 NE PEUVENT PAS y participer.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions médicales figurant à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Le nombre maximum de joueurs (titulaires et remplaçants) pouvant être inscrits sur la feuille de match est de : 16 à partir du 1er tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole (article 7.11 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.)

Il peut y avoir trois joueurs remplacés.

Dans cette épreuve éliminatoire de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre, revenir sur le terrain sous condition d'être inscrit sur la feuille de match avant la rencontre. Dans ce cas et à la condition que la rencontre se déroule effectivement ou qu'au moins elle ait un commencement d'exécution, les joueurs inscrits sur la feuille de match sont considérés avoir pris part effectivement à la rencontre à un moment quelconque de la partie, sauf mention contraire notée par l'arbitre sur la feuille de match (article 22 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.)

EPREUVE:

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Section et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

U20 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Le tour de cadrage de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. U20 aura lieu le 03/10/2021.

Le tirage sera fait le mardi 14/09/2021.

U20 - CHAMPIONNAT

INFORMATION IMPORTANTE – U20 ELITE 3

En cas de rencontres non jouées le week-end des 11 et 12 Septembre 2021, les rencontres seront automatiquement reportées au 18 et 19 Septembre 2021.

23431611 : MONTFERMEIL FC 20 / SARCELLES AAS 20 du 26/09/2021 (Elite 1)

Courriel de MONTFERMEIL FC informant que la manifestation prévue le 26/09/2021 sur le stade Vidal a été annulée et que les installations seront accessibles.

U20 Elite 3

Poule B :

La Commission prend note du courriel de NOISY LE GRAND FC est l'intègre dans la poule B à la place de l'exempt.

23760507 : PARIS 13 ATLETICO 21 / ERMONT AS 20 du 26/09/2021 (Elite 3/A)

Demande d'avancement de match des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 19 Septembre 2021 à 13h00, sur le stade Suzanne LENGLEN à PARIS 15^{ème}.

Accord de la Commission.

23760634 : MEAUX ACADEMY CS 20 / THORIGNY FC 20 du 12/09/2021 (Elite 3/A)

Demande de report des 2 clubs au 14/11/2021.

Compte tenu de la diffusion tardive des calendriers, la Commission décide de reporter le match au 19/09/2021. Elle ne peut en revanche accepter le report au 14/11/2021.

VILLENEUVE ABLON US 1 - 580485

Rappel : reste 1 match ferme de suspension de terrain à purger sur cette saison 2021-2022.

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors des villes de VILLENEUVE LE ROI et d'ABLON SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire, pour son 1^{er} match à domicile de la saison 2021/2022.

Match concerné :

23431741 – VILLENEUVE ABLON U.S. 1 / GARENNE COLOMBES A.F. 1 du 26/09/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U18 – CHAMPIONNAT

23411581 : NANTERRE ES 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 12/09/2021 (R2/B)

Demande de changement d'horaire de NANTERRE ES.

Cette rencontre aura lieu à 11h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC ISSY LES MOULINEAUX.

23411580 : POISSY AS 1 / VIRY ES 1 du 12/09/2021 (R2/B)

Courriel de l'AS POISSY et de la mairie d'ACHERES indiquant le terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 12h30, sur le stade BOURGOIN 1 à ACHERES.

Accord de la Commission.

500411 – POISSY AS 1 – R2/B

Rappel :

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de POISSY accompagné de l'attestation du propriétaire pour son match :

23411594 POISSY AS 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 10/10/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

23412024 : MELUN FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 12/09/2021 (R3/C)

Courriel du District de Seine et Marne de Football indiquant le prêt du terrain de repli et la tenue du match à huis clos.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 11h00, sur le stade du District - Avenue du 27 Août 1944 à MONTRY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL SF.

U17 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du 1^{er} Tour (cadrage).

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=387482&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U17 REGIONAL – CHAMPIONNAT

INFORMATION IMPORTANTE

En cas de rencontres non jouées le week-end des 11 et 12 Septembre 2021, les rencontres seront automatiquement reportées au 18 et 19 Septembre 2021.

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du 1^{er} Tour (cadrage).

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=387483&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

U16 – CHAMPIONNAT

INFORMATION IMPORTANTE

En cas de rencontres non jouées le week-end des 11 et 12 Septembre 2021, les rencontres seront automatiquement reportées au 18 et 19 Septembre 2021.

23413364 : ROISSY EN BRIE US 1 / GRIGNY US 1 du 12/09/2021 (R3/C)

Attestation de la Mairie de ROISSY EN BRIE informant de la fermeture des installations, en raison d'une manifestation à cette date.

La Commission vous demande de vous rapprocher de votre adversaire pour une inversion.

23412919 : ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 12/09/2021 (R2/B)

Demande de changement d'horaire d'ARGENTEUIL RC.

Cette rencontre aura lieu à 13h20.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE.

563603 EVRY FC 2 – R3/D

Rappel : suspension de terrain de 1 match ferme à compter du 07/12/2020

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'EVRY accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour son premier match à domicile.

Rencontre concernée :

23413553 EVRY FC 2 / VIRY ES 1 du 26/09/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

U14 - CHAMPIONNAT

Courriel de CRETEIL US - 500689 R1/A

La Commission enregistre le changement de terrain pour les rencontres à domicile :
Stade F. DESMONT à CRETEIL.

U15 REGIONAL – CHAMPIONNAT

544051 – JEUNESSE AUBERVILLIERS – poule B

Rappel : reste à purger une suspension de terrain de 2 matchs fermes sur la saison 2021-2022

Le club doit communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville d'AUBERVILLIERS**, accompagné de l'attestation du propriétaire et ceci pour ses 2 premiers matchs à domicile.

Rencontres concernées :

23374192 JEUNESSE AUBERVILLIERS / SARCELLES AAS du 25/09/2021

23374226 JEUNESSE AUBERVILLIERS / CRETEIL US du 16/10/2021

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

C.D.M. – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du 1^{er} Tour.

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (***visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF***).

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :
<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=387480&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

C.D.M. – CHAMPIONNAT

INFORMATION IMPORTANTE

En cas de rencontres non jouées le week-end des 11 et 12 Septembre 2021, les rencontres seront automatiquement reportées au 18 et 19 Septembre 2021.

23395165 : CASA DE GALICIA PARIS 5 / COURONNES OFC 5 du 05/06/2022 (R3/D)

Rappel

Attestation de la Mairie de Paris informant de l'indisponibilité des installations, en raison d'une manifestation à cette date.

L'inversion de la rencontre étant impossible, les deux clubs évoluant sur le même stade, la Commission demande au club de CASA DE GALICIA de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ce match.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

581 792 – CENTRE CULTUREL DES PORTUGAIS EN FRANCE (R3/B)

Courriel de CENTRE CULTUREL DES PORTUGAIS EN FRANCE.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

L'équipe C.D.M. de CENTRE CULTUREL DES PORTUGAIS EN FRANC est déclarée forfait général.

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort du 1^{er} Tour.**

Ces rencontres se dérouleront le **DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=387481&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

ARBITRAGE:

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre**, à la charge du club recevant.

INFOS CLUBS:

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**INFORMATION IMPORTANTE**

En cas de rencontres non jouées le week-end des 11 et 12 Septembre 2021, les rencontres seront automatiquement reportées au 18 et 19 Septembre 2021.

23396109 : COURCOURONNES FC / SUD ESSONNE du 12/09/2021 (R3/C)

Courriel de SUD ESSONNE informant de la possibilité d'inversion.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 12 Septembre 2021 à 9h30, au stade Yao KOFFI à ETRECHY.

Les rencontres deviennent :

Aller – 23396109 : SUD ESSONNE / COURCOURONNES FC le 12/09/2021

Retour 23396175 : COURCOURONNES FC / SUD ESSONNE le 13/02/2022

Accord de la Commission.